

Augmentation de capital

Visas du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Société Magasin Général -SMG-

Siège social : 24, Avenue de France -1000 Tunis-

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général « SMG » tenue le 26 décembre 2008 a décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter **8 350 000 dinars à 11 481 250 dinars** par l'émission de **626 250 actions** nouvelles de nominal **5 dinars**, au prix d'émission de **60 dinars**, soit une prime d'émission de **55 dinars**, à raison de **trois (3) actions nouvelles** à souscrire en numéraire pour **huit (8) actions anciennes**.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de **3 131 250 DT** par souscription en numéraire.
- Nombre d'actions à émettre** : 626 250 actions.
- Valeur nominale des actions** : 5 dinars.
- Forme des actions à émettre** : nominative.
- Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **60 dinars** soit **5 dinars** de valeur nominale et **55 dinars** de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 626 250 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison de **trois (03) actions nouvelles** pour **huit (08) actions anciennes**.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 626 250 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de **trois (3) actions nouvelles souscrites** pour **huit (8) actions anciennes** et ce, du **31 juillet 2009 au 14 août 2009 inclus***.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/08/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **60 dinars** soit **5 dinars** représentant la valeur nominale de l'action et **55 dinars** représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la banque ATTIJARI BANK agence Belvédère sous le N° 04105044404200550636.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions, et ce dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **24 août 2009**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 626 250 actions nouvelles souscrites en numéraire porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 1 670 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la SMG inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **31 juillet 2009**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 626 250 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et aux quotidiens de la place, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **31 juillet 2009 au 14 août 2009 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0006440010 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0006440044 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **31 juillet 2009 au 14 août 2009 inclus***.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **09-0658** en date du **17 juillet 2009**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Magasin Général, d'Axis Bourse intermédiaire en bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 14/08/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.